

Rapport d'enquête sur les conseils scientifiques des PNR

Eléments de synthèse

Après une première enquête sur les Conseils Scientifiques des PNR en 2007, le CORP a souhaité actualiser son analyse.

Un nouveau travail en 2013 d'enquête financé par la Fédération a ainsi été mené par une élève-ingénieur de l'Agro-Campus Ouest, Sandrine LAMBERT lors de son stage de Master 1. 25 PNR ont répondu à l'enquête par écrit, les autres ont été sollicités par téléphone.

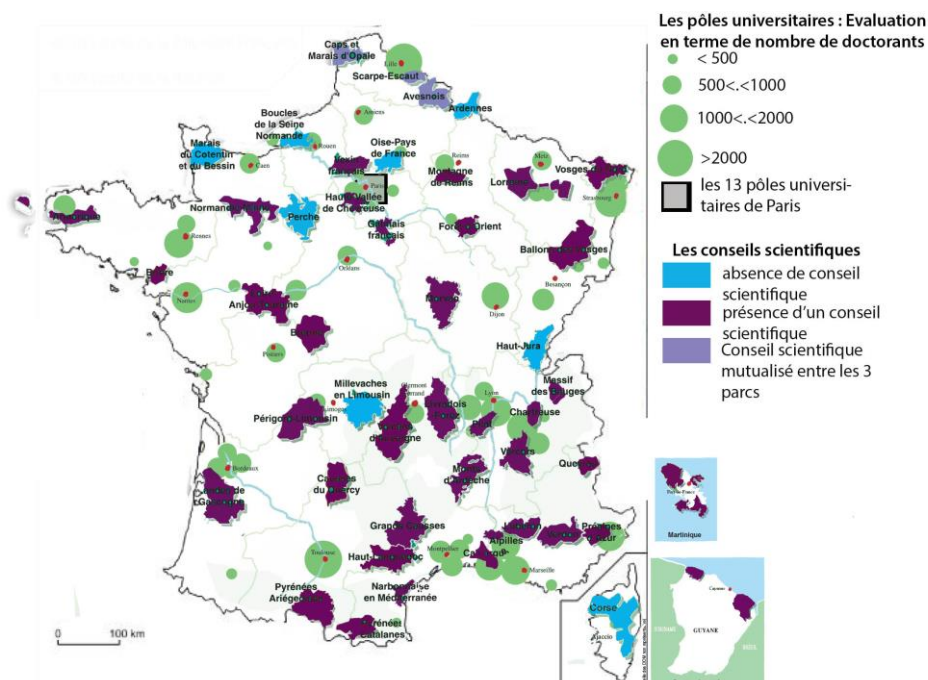
Les conseils scientifiques : état des lieux

75 % des PNR ont un conseil scientifique

Le nombre des conseils scientifiques de PNR a relativement peu évolué entre 2007 et 2013 même si un certain regain semble se dégager. Comptant 31 CS actifs dans le réseau des PNR en 2007, on en dénombre 36 en 2013 (pour 48 parcs, soit 75 %).

Parmi les raisons avancées pour expliquer l'absence de CS dans certains PNR, deux arguments semblent déterminants :

- L'essoufflement d'une part, certains CS ont arrêté faute d'animation suffisante. L'enquête a d'ailleurs montré qu'un animateur, autre que le président, est ainsi souvent essentiel
- L'éloignement des Pôles universitaires. (> 200 Km)



Un large éventail de situation

Les CS rassemblent en moyenne 20 membres, le CS des trois PNR du Nord Pas de Calais faisant figure d'exception avec 65 membres. Pour la majorité d'entre eux au moins un membre du Syndicat Mixte (le président le plus souvent) participe à leurs réunions ; inversement, la plupart des présidents de CS participe aux réunions du Syndicat Mixte ; le plus souvent, au moins un agent du PNR appuie les activités du CS.

Les CS sont par ailleurs très divers. Deux grandes catégories dominent néanmoins : les CS à dimension scientifique stricte et les CS à vocation davantage prospective. Par leurs intitulés, certains CS se donnent aussi une vocation plus spécifique : CS « de l'environnement » (Nord Pas de Calais), CS « et éthique » (Camargue). Un autre cas est apparu, un PNR a pris l'option de « l'expertise collégiale ponctuelle » et de réunir sur une courte période en fonction des besoins un groupe variable de scientifiques.

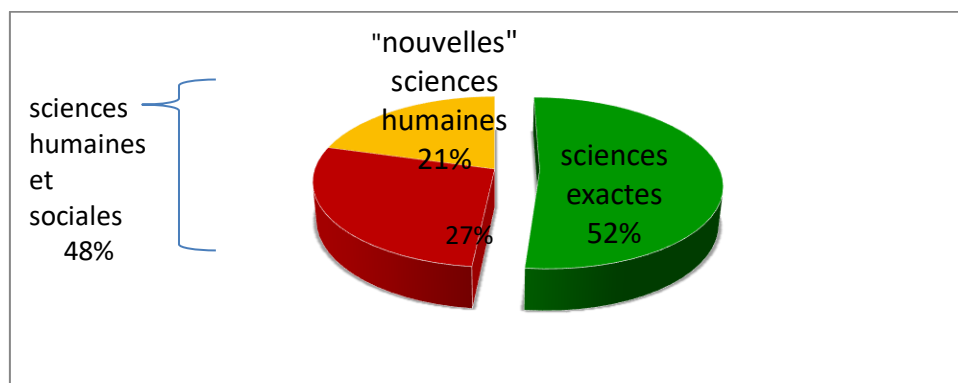
La plupart des CS sont directement liés aux PNR, et deux d'entre eux sont (ou seront bientôt) partagés entre plusieurs PNR ; seuls quelques-uns ont un statut associatif indépendant du Syndicat Mixte, dont le rapport montre les limites : distance avec les élus/agents du PNR et leurs problèmes ou enjeux.

Des évolutions notables dans le panel disciplinaire des CS

Sur l'ensemble des membres CS, les représentants des disciplines de « sciences exactes » demeurent majoritaires (52%) en 2013. On observe néanmoins une part croissante des représentants des « sciences humaines et sociales », qui passe de 41% en 2007 à 48% en 2013.

Les CS semblent évoluer vers davantage de pluridisciplinarité. Les évolutions disciplinaires sont particulièrement marquées dans les CS dits « Prospectif ». Alors que les « sciences exactes » représentaient 60% des membres en 2007, 60% des membres des CS « Prospectif » appartiennent désormais aux disciplines « sciences humaines et sociales ». Le rapport révèle cependant que 6 disciplines dominent largement parmi les « sciences humaines et sociales » : l'urbanisme, la géographie, l'architecture, l'anthropologie, l'histoire et l'économie.

Il y a globalement la recherche d'un équilibre entre « sciences exactes » et « sciences humaines et sociales » mais aussi un élargissement du panel des disciplines représentées (économie, droit, communication) dans les CS.



Les conseils scientifiques : une activité globalement limitée

Les CS ont généralement une activité limitée. La plupart des CS ne se réunissent pas plus de 2 fois par an, et peu d'entre eux affichent un programme clair ou explicite.

Les CS peuvent répondre à une demande d'avis et d'expertise, ou contribuer à éclairer des décisions. Le rapport du *Séminaire de travail sur les CS des PNR de France* daté de 2000 avait abondé dans ce sens : « un appui ou un avis d'un CS sur un projet donne plus de légitimité ou de poids à celui-ci lors d'une présentation devant des élus » nous rappelle l'auteur du rapport. 80 % des CS réalisent des travaux par leur propre chef, ce qui montre une réelle autonomie. 55% des CS ont « déjà » répondu à des demandes de travaux ou d'avis sur projet formulées par les élus ou agents des PNR.

Le nombre de publication des CS est difficile à objectiver, entre les documents dits de communication et ceux de nature scientifique. Il apparaît néanmoins que 9 CS sont dotés d'une revue scientifique. Les règles de parution de ces revues sont très diverses, entre des revues annuelles courtes et des revues plus denses mais bisannuelles. Ces revues ont permis la publication de 485 articles scientifiques ; entre 2007 et 2013, 97 articles scientifiques ont été rédigés. Le rapport souligne que, dans ces articles scientifiques, très peu de titres font référence à la terminologie de PNR. La plupart des articles est focalisée sur un secteur ou une zone du PNR, le plus souvent riche d'intérêt du point de vue du patrimoine naturel (Réserve, site Natura 2000).

Depuis la création des PNR, un faible nombre de thèses a été répertorié au sein des PNR. L'enquête 2013 recense 48 thèses, dont seulement 18 ont bénéficié d'un financement d'un PNR. Il s'agit alors d'un co-financement, seul un PNR a soutenu directement deux thèses.

Plus globalement, 71 % des PNR ont ou ont eu des partenariats scientifiques mais très peu sur le long terme. 50 % des partenariats établis, le sont avec une structure, université ou laboratoire dont le président du CS est issu.